

Questions fréquentes

Automne 2026

Quelles sont les conditions d'admission au football collégial ?

Les conditions d'admission sont les mêmes pour tout le monde. Il n'y a pas de passe-droit pour les joueurs recrutés par l'équipe de football Nordiques ou toutes autres équipes sportives du Collège.

Quels sont les éléments à connaître concernant l'admission et les programmes contingentés ?

Il n'y a pas de changement en lien avec l'admission. Seul le programme Techniques de santé animale est contingenté de façon officielle. Toutefois, pour l'admission de l'automne 2026, en raison du nombre élevé de demandes et de la capacité d'accueil, toutes les personnes admissibles dans les programmes Soins infirmiers et Soins préhospitaliers d'urgence n'ont pu être admises.

Comment sont évaluées les demandes d'admission des personnes étudiantes qui reviennent au cégep après un parcours en formation professionnelle ? Une cote faible peut-elle nuire à leurs chances d'admission et quelles démarches peuvent être entreprises pour l'améliorer ?

Les succès ou échecs de la formation professionnelle n'ont pas d'impact sur l'admission au collégial. La personne candidate qui vise un programme collégial contingenté devra en intégrer un autre et avoir d'excellents résultats scolaires. Elle pourra par la suite tenter un changement de programme vers le programme convoité si le dossier scolaire a été suffisamment amélioré pour être admis dans celui-ci. Pour les programmes non contingentés, si la personne répond aux critères d'admission et respecte les balises du Règlement portant sur le cheminement scolaire et la réussite des étudiantes et des étudiants, elle pourrait être admise malgré des résultats faibles au collégial.

Quelles sont les exigences à respecter pour une personne étudiante issue de la formation générale des adultes (FGA) lors du dépôt d'une demande d'admission ?

Le dossier de l'élève doit démontrer qu'il est en voie de réussite dans toutes les matières nécessaires à l'obtention du DES et des préalables du programme convoité s'il y a lieu. Ainsi, au moins un résultat chiffré et démontrant la réussite doit être disponible pour toutes les matières. Si au moins une note ne peut être visible au SRAM, une lettre peut être rédigée et déposée par une personne conseillère ou enseignante en guise de complément d'information seulement si celle-ci inclut un résultat chiffré en réussite.

Les personnes étudiantes inscrites dans un programme Arts-études en musique au secondaire doivent-elles passer une audition pour être admises au DEC préuniversitaire en musique ? Le cas échéant, quelles sont les démarches à effectuer pour déposer leur demande d'admission ?

Les écoles secondaires qui bénéficient d'une passerelle vers nos programmes de musique sans passer par une audition sont la Polyvalente Sainte-Thérèse et l'école secondaire Poly-Jeunesse. Ces dernières doivent tout de même remplir un formulaire d'audition qui se retrouve ici : <https://clg.qc.ca/audition/projet-pilote-musique>.

Sinon, pour les autres écoles, l'audition est obligatoire pour être admissible dans nos programmes. Le formulaire d'audition se retrouve dans les différentes pages des programmes de musique où il y a l'onglet Audition.

Quels types de stages sont offerts dans le cadre du programme de Soins infirmiers et auprès de quelles clientèles se déroulent-ils ?

Les stages se déroulent majoritairement en centre hospitalier, dans les unités de médecine, chirurgie, pédiatrie, psychiatrie, périnatalité et en centre de réadaptation. Les personnes étudiantes iront en centre d'hébergement lors du premier stage en première session. Les types de clientèle (de tout âge 0-100 ans) varient donc en fonction de l'unité dans lequel a lieu le stage.

Quel est le nombre de places généralement disponibles au deuxième tour d'admission en Sciences de la nature ? Des changements sont-ils prévus à cet égard ?

Le nombre de places disponibles au deuxième tour en sciences de la nature ne peut être prévu, puisqu'il dépend du nombre de personnes admises au premier tour. À l'automne 2026, le nombre de places disponibles au deuxième tour n'étant pas limité, nous avons pu admettre toutes les personnes qui répondaient aux critères d'admission.

Quel est le processus d'intégration des personnes étudiantes admises au Collège dans le cadre des Nordiques ou du programme Alliance Sport-Études ?

Programme sport-études : Après avoir obtenu une réponse positive d'admission au Collège Lionel-Groulx, la personne doit remplir le formulaire d'adhésion au programme sport-études disponible sur notre site Web, sous le code QR ci-bas. Elle doit ensuite l'envoyer à l'adresse sportetudes@clg.qc.ca au plus tard au mois de mai pour la session d'automne. Lorsque l'adhésion est acceptée, l'API responsable du programme sport-études communique par courriel pour informer de l'adhésion et offrir de l'information importante sur le cheminement en sport-études. Un document pour consigner les blocages d'entraînement est envoyé aux athlètes afin de leur permettre de bénéficier d'un horaire adapté (dans la mesure du possible). Il est à noter que la personne est invitée à inscrire sur le

formulaire de demande d'adhésion la durée souhaitée de son parcours collégial. Ainsi, le cheminement prolongé est planifié avant la rentrée.

Nordiques : Le recrutement au collégial pour les équipes sportives Nordiques se fait de deux façons :

- L'entraîneur contacte l'élève directement pour l'inviter à participer aux camps de sélection ou parfois pour lui offrir une place directement dans l'équipe.
- L'élève contacte les Nordiques pour faire connaître son souhait de s'inscrire à Lionel-Groulx et faire partie des Nordiques : soit aux entraîneurs et entraîneuses directement, soit lors des portes ouvertes ou en envoyant un message à nordiques@clg.qc.ca

Dans tous les cas, l'élève doit être admise ou admis au collège selon les mêmes règles que toutes les autres personnes qui étudient à ce niveau.



Formulaire sports-études



Information supplémentaire RSEQ
(Nordiques)